

Imposition sur la fortune: contribuables genevois les plus sollicités de Suisse

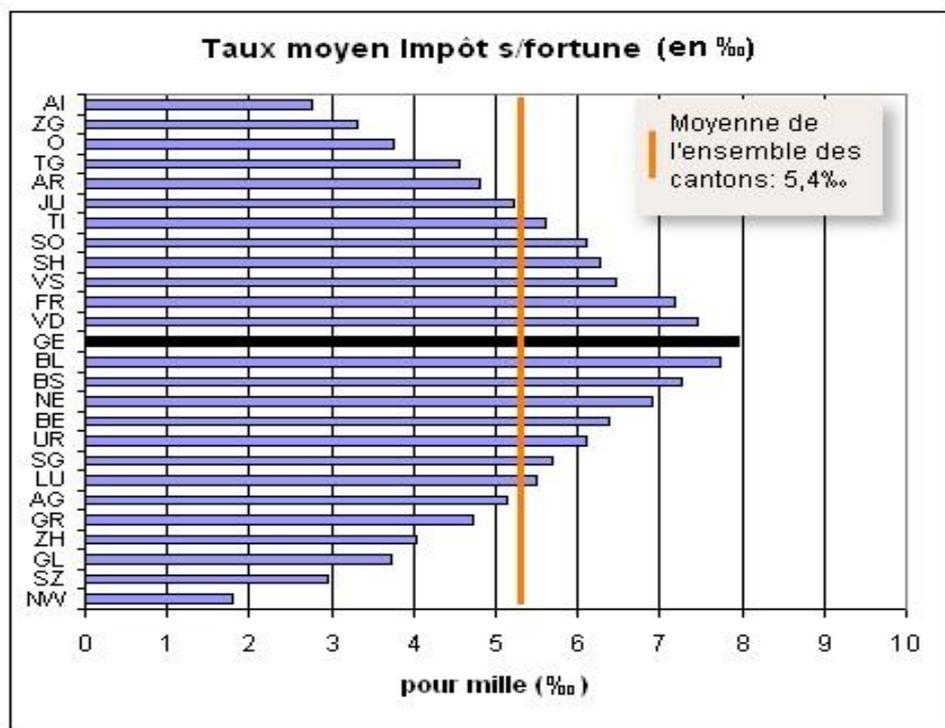
Dans une précédente chronique, il avait été établi que les citoyens genevois étaient les plus taxés au niveau du revenu.

A nouveau, le canton de Genève est en première position en ce qui concerne l'imposition de la fortune. Sur la base des comparaisons des recettes fiscales publiées par l'Administration fédérale des contributions, l'impôt sur la fortune totalise pour les 26 cantons suisses 4,6 milliards, étant précisé que Genève participe à raison de quelque 10% en prélevant 450 millions.

Sachant que Genève compte environ 430'000 citoyens, cela représente CHF 1'045.- par citoyen (alors que la moyenne suisse se situe à quelque CHF 600.- !).

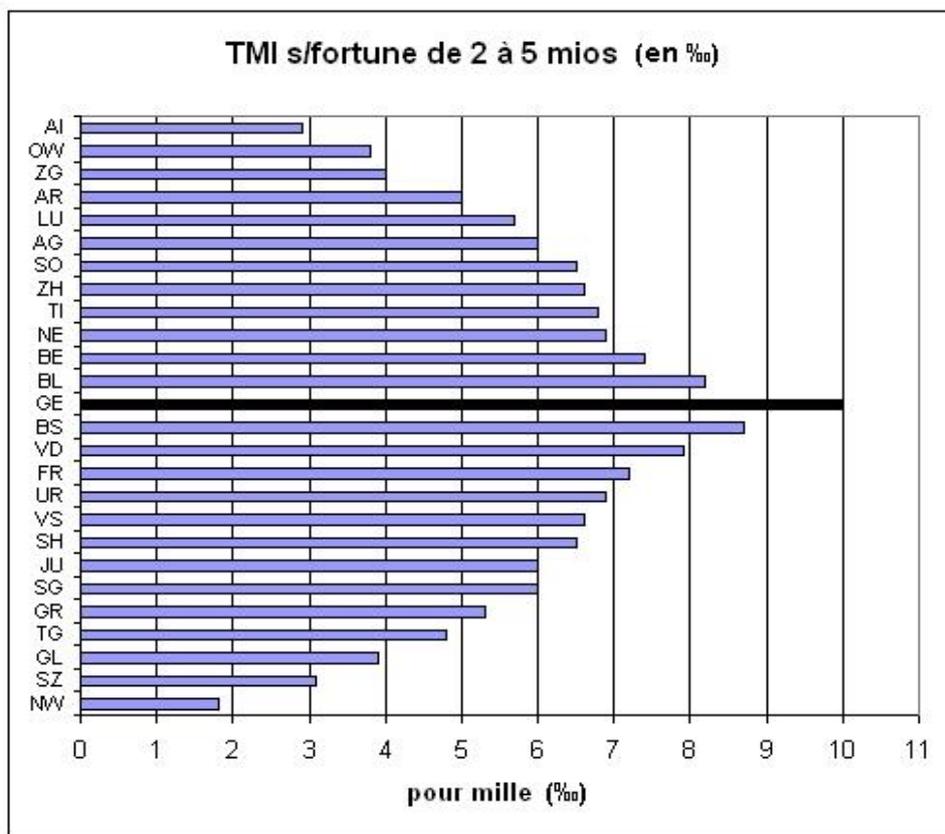
Au niveau des entrées fiscales, seuls deux cantons «font mieux que Genève», il s'agit de Zürich qui engrange plus du double d'impôt sur la fortune (980 millions), mais avec toutefois le triple d'habitants, et Vaud qui perçoit quelque 540 millions de francs d'impôt sur la fortune, mais avec plus de 650'000 habitants.

Une comparaison intercantonale établie en fonction des montants d'impôt prélevés par chaque canton, des taux en vigueur dans chacun des cantons (pour respectivement 2 et 5 millions) et du nombre d'habitants, permet d'observer que les taux moyens d'imposition de la fortune se situent entre 1,8‰ et 8‰. (cf. graphique 1)



Graphique 1

La comparaison des taux marginaux d'imposition – notamment ceux concernant la somme d'impôt qui est prélevée sur le montant supplémentaire de fortune compris entre 2 et 5 millions de francs – est également intéressante dès lors qu'elle montre les fluctuations très fortes d'un canton à l'autre, allant de 1,8 à 10‰. (cf. graphique 2)



Graphique 2

Les estimations des taux moyens et taux marginaux d'imposition ayant été faites sur la base des taux pratiqués dans les chefs-lieux de chacun des cantons, il convient d'être attentif aux différences très sensibles pouvant exister entre différentes communes ou districts d'un même canton.

En conclusion et quelque soit l'aspect pris en compte (montant d'impôt perçu par habitant, taux moyen d'imposition, ou encore de façon plus flagrante le taux marginal d'imposition pratiqué), Genève est toujours en première place des cantons les plus gourmands !

Publié le 7 mai 2007

Par **Maître Michel, LAMBELET** Avocat – expert en fiscalité.

Tout l'immobilier, la Chronique de l'AGEDEC, (Association genevoise pour la défense du contribuable), association créée en 2005 dont les membres fondateurs ont été Monsieur et Madame LARPIN ainsi que Me LAMBELET.

Formulaire d'adhésion en ligne sur : WWW.AGEDEC.CH